



**PROCÈS-VERBAL
Conseil d'Administration
n°1
du 17 novembre 2022**

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 17 novembre 2022 en séance ordinaire, sur convocation du chef d'établissement du 8 novembre 2022.

Le quorum étant atteint (24 participants), M. DEBONNAIRE ouvre la séance à 18 h 15.

Désignation du secrétaire de séance : M. PINEAU Philippe, représentant des personnels enseignants

1. Procès-verbal du 6 octobre 2022

Monsieur Pineau fait remarquer que le procès-verbal ne fait pas mention de deux affirmations qui pourraient apparaître comme une contradiction lors du dernier CA : d'une part, Monsieur Lubrano y affirmait qu'il était impossible de faire un emploi du temps avec les contraintes inhérentes à la réforme du lycée. D'autre part, la Direction s'engageait à ce que la prochaine rentrée s'effectue dans de bonnes conditions et que l'emploi du temps soit opérationnel.

Monsieur Lubrano souhaite préciser qu'il avait ajouté lors de la réunion du 6 octobre que les emplois du temps seraient infaisables seulement si l'ensemble des contraintes qui s'étaient additionnées cette année restait identique.

Monsieur le Président du C.A. ajoute que les contraintes ne seront pas les mêmes et que des choix seront faits d'ici là et discutés lors de la préparation du projet d'établissement.

Madame Anguenot demande si les enseignants seront associés au projet d'établissement.

Monsieur le Président du C.A. répond que ces questions seront traitées en conseil pédagogique.

Monsieur Guillot demande si une réunion plénière rassemblant les personnels du lycée se tiendra pour évoquer ces questions.

Monsieur le Président du C.A. répond qu'il a déjà donné sa réponse à cette question et que ce n'est pas le lieu pour l'évoquer. Il ajoute que ce n'est pas parce que quelques enseignants demandent une réunion plénière qu'il doit la faire. Cette réunion n'aura donc pas lieu pour l'instant.

| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------------|------|--------|------------|
| 24 | 23 | 0 | 1 |

| DÉCISION | Le Procès-Verbal du 6 octobre est adopté. |
|----------|---|
|----------|---|

2. Ordre du jour

Monsieur le Président du C.A. présente l'ordre du jour.

3. Programme annuel d'actions

Monsieur le Président du C.A. présente le programme annuel d'actions. Il annonce que tous les projets sont acceptés grâce au travail de Madame Valéry, de Monsieur Bellanger et de Madame Brault. Il évoque le problème des transports qui ne sont pas pris en charge par ADAGE, ce qui oblige l'établissement à puiser dans ses réserves.

M. Lacombe demande ce qu'il en est des A.E.L.

M. Pineau répond qu'il n'y a pour l'heure aucune A.E.L. théâtre en ligne. Cela nuit également au budget de l'établissement.

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le programme d'actions est voté à l'unanimité. | | |

4. Le volet pédagogique du programme d'actions

- Voyages avec nuitées, complément au C.A. du 6 octobre

M. le Président annonce que le voyage en Allemagne aura lieu du 2 au 10 mai. La participation des familles s'élève à 236 euros. Le coût est réduit du fait qu'il s'agit d'un échange et qu'il n'y a donc pas de frais d'hébergement. M. le Président ajoute que le Lycée Duplessis-Mornay va devoir se jumeler avec un lycée allemand préparant ABIBAC, ce qui n'est pas le cas de notre partenaire actuel.

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le séjour en Allemagne est voté à l'unanimité. | | |

Le séjour en Normandie a une vocation culturelle et professionnelle. Les élèves de BTS auront l'occasion d'y rencontrer des acteurs du tourisme. Ce séjour aura lieu du 28 février 2023 au 3 mars 2023. Il est fait appel à la taxe professionnelle pour abaisser la charge des familles.

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le séjour en Normandie est voté à l'unanimité. | | |

- Actions sans nuitées du programme annuel d'actions

Le Président rappelle que le principe du lycée Duplessis-Mornay pour les sorties sans nuitées est la gratuité pour tous les élèves.

| | | | |
|--------------------------|----------------------------------|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Approbation à l'unanimité | | |

5. Volet financier du programme annuel d'actions

- Voyages avec nuitées

| | | | |
|--------------------------|--|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Approbation à l'unanimité pour les séjours en Allemagne et en Normandie | | |

- Actions sans nuitées

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le programme annuel d'actions sans nuitées est adopté à l'unanimité. | | |

Madame Valéry précise que ces budgets sont prévisionnels, mais qu'il ne sera en aucun cas demandé un effort supplémentaire aux familles.

6. Divers tarifs

Madame Valéry annonce qu'elle a dû augmenter l'hébergement de 5% compte tenu de l'inflation. En ce qui concerne les étudiants de BTS, le Crous ne finance pas comme ailleurs leurs repas. C'est l'établissement qui en a la charge.

Monsieur le Président déplore le fait que le lycée Duplessis-Mornay soit tributaire d'une loi qui l'oblige à cuisiner en utilisant des ingrédients bio alors que tout augmente.

Monsieur Guillot estime que le budget de l'établissement devrait être revalorisé par rapport à l'inflation.

Monsieur le Président répond que la subvention de la Région a augmenté de 30 000 euros suite à l'augmentation des prix du gaz et de l'électricité. En tout le lycée a obtenu une rallonge de 81 000 euros (59 000 euros pour la viabilisation et 22 000 euros de subvention complémentaire) par la Région. Il ajoute que le logiciel easilys permet au service de restauration du lycée des approvisionnements de proximité et de qualité.

| | | | |
|--------------------------|--|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 19 | 1 | 4 |
| DÉCISION | Les divers tarifs sont adoptés. | | |

7. IMP

Monsieur Guillot demande pour quelle raison le nombre d'IMP attribué à l'établissement est en baisse cette année.

Monsieur le Président répond qu'une baisse conséquente des IMP frappe les collèges depuis plusieurs années et que cette tendance s'observe à présent dans les lycées.

Madame Anguenot demande si certains collègues cumulent des IMP.

Monsieur le Président confirme.

| | | | |
|--------------------------|------------------------------|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 17 | 0 | 7 |
| DÉCISION | Les IMP sont adoptés. | | |

Monsieur Lacombe exprime des craintes par rapport à la baisse des IMP et précise que l'acceptation de la répartition des IMP ne peut se confondre avec une acceptation de la baisse des IMP.

8. Présentation de la convention pour modification des dates du projet Paréo

Monsieur le Président explique que le C.A. doit voter un avenant pour modification des dates de la convention d'équipements scientifiques.

| | | | |
|--------------------------|----------------------|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 0 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Votée à l'unanimité. | | |

Monsieur Guillot déplore que les subventions de 14 000 euros initialement attribuées au lycée aient été réduites de moitié.

Monsieur Drelon explique que c'est la Région qui n'a pas validé cette attribution qui avait été acceptée par l'inspectrice.

Monsieur Vayssière s'étonne que l'engagement ne soit pas contractuel et qu'il faille attendre une nouvelle convention Paréo pour que la subvention soit validée.

9. Convention pour les équipements sportifs pour 2023

| | | | |
|--------------------------|--|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | La convention a été adoptée à l'unanimité. | | |

10. Installation des commissions

Monsieur le Président du C.A. installe les commissions.

| | | | |
|--------------------------|--|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | La création de la commission permanente est adoptée à l'unanimité. | | |

| | | | |
|--------------------------|---|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 24 | 24 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Les Membres du C.A. autorisent à donner pour objet à la commission permanente le point 10 du code de l'éducation à l'unanimité. | | |

Monsieur le Président annonce qu'il réunira une commission permanente pour présenter la D.G.H.

19 h 30 : départ de Monsieur Rémi DELARUE

11. Règlement intérieur du C.A.

| | | | |
|--------------------------|--|---------------|-------------------|
| NOMBRE DE VOTANTS | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
| 23 | 23 | 0 | 0 |
| DÉCISION | Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité. | | |

12. Questions diverses

✓ La réparation de l'autolaveuse

L'autolaveuse ne sera pas réparée une nouvelle fois au motif qu'elle est tombée en panne juste après une première réparation dont le coût fut très excessif. Une demande a été faite sur Paréo pour l'achat d'une nouvelle autolaveuse.

✓ L'organisation et la répartition de service des agents d'entretien

Monsieur le Président explique qu'il a pensé avec Monsieur Beaudenon une organisation optimale des services d'entretien au sein du lycée qui fait qu'aucun agent n'est affecté à 100% dans un bâtiment spécifique.

Monsieur Guillot déplore cette organisation qui, selon lui, nuit à la propreté du lycée. Il regrette le temps où une personne était rattachée au bâtiment de sciences. À présent ce ne sont jamais les mêmes personnes qui viennent faire le ménage et elles font vite ce qu'elles peuvent. Le fait que personne ne soit responsable de ce bâtiment est un réel problème. Monsieur Guillot ajoute que cette situation est aggravée par le fait que le lycée ait perdu un poste d'agent.

Monsieur le Président rétorque que l'établissement n'a perdu aucun poste, même s'il n'y a personne sur l'un des postes.

Madame Anguenot estime et déplore que les agents sont usés et que le lycée est sale.
Madame Roquet demande pourquoi le personnel absent n'est pas remplacé.

Monsieur Vayssière explique que la surface du lycée ayant augmenté et que le nettoyage du foyer des élèves étant maintenant intégré au service des agents d'entretien, il est incontestable que le nombre d'agents a diminué.

Madame Beillard demande si un nouvel agent a été demandé à la Région suite à ces changements.

Monsieur le Président du C.A. explique qu'il a demandé si le métrage de la MDL était compté dans l'espace à nettoyer et annonce qu'il demandera la création d'un nouveau poste à la commission R.G.I.

- ✓ Monsieur Lacombe est autorisé à demander s'il y a des étudiants de B.T.S. à l'internat comme il avait été question lors d'un C.A. antérieur.

Monsieur Le Président du C.A. répond qu'il y avait moins de places que prévu parce que le nombre d'internes avait augmenté à la rentrée de septembre.

- ✓ Monsieur Lacombe demande pourquoi un véritable hommage à Samuel Paty n'a pas été rendu dans l'établissement.

Monsieur le Président répond que les instructions du rectorat étaient un peu tardives pour organiser cet hommage comme il se devait et qu'elles avaient été transmises aux enseignants.

Madame Belliard dédramatise en affirmant qu'en France nous organisons aujourd'hui beaucoup d'hommages.

Cette remarque questionne Monsieur Pineau et Madame Anguenot.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 47.

Le Président,

Le Préiseur

Pascal DEBONNAIRE

Le secrétaire de séance,

Philippe PINEAU

Destinataires :

- membres du C. A.
- dossier C. A.

